BIENVENUE
À SAINT-LAURENT!

TOUJOURS À L'AVANT-GARDE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ, SAINT-LAURENT EST UNE DESTINATION DE CHOIX POUR LES FAMILLES.

DÉCOUVREZ
VOTRE MILIEU DE VIE!

WELCOME
TO SAINT-LAURENT!

ALWAYS A FRONT RUNNER IN SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN THE COMMUNITY, SAINT-LAURENT IS AN IDEAL DESTINATION FOR FAMILIES.

DISCOVER YOUR LIVING ENVIRONMENT!

Mairie de l'arrondissement
Borough Hall

Centre des loisirs

Complexe sportif
Sports Complex

Crédit photo : Olivier Blouin

Bibliothèque du Boisé

Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent

ville.montreal.qc.ca/saint-laurent | / ArrSaintLaurent | / MTLsaintlaurent

Saint-Laurent
Montréal

>4002089.1

Le conseil de Saint-Laurent souhaite la *bienvenue* aux nouveaux Laurentiens et Laurentiennes

Saint-Laurent Council *welcomes* all new Saint-Laurent residents

Alan DeSousa
FCPA, FCA
Maire de Saint-Laurent
Mayor of Saint-Laurent

Aref Salem
Conseiller de la Ville pour le district de Norman-McLaren

City Councillor for Norman-McLaren District

Francesco Miele
Conseiller de la Ville pour le district de Côte-de-Liesse

City Councillor for Côte-de-Liesse District

Michèle D. Biron
Conseillère d'arrondissement pour le district de Norman-McLaren

Borough Councillor for Norman-McLaren District

Jacques Cohen
Conseiller d'arrondissement pour le district de Côte-de-Liesse

Borough Councillor for Côte-de-Liesse District

>4002090.1

Services aux citoyens

Les résidents sont invités à participer à la vie démocratique en assistant aux séances publiques mensuelles du conseil de Saint-Laurent.

Séances du conseil de Saint-Laurent

Ces séances débutent à 19 h 30 dans la salle du conseil de la mairie de Saint-Laurent. Au cours de ces réunions, deux périodes de questions sont allouées aux résidents, une première d'une durée d'une demi-heure au début de la séance et une période illimitée à la fin. Voici le calendrier provisoire d'ici la fin de l'année 2019 :

- 6 août 2019
- 3 septembre 2019
- 1er octobre 2019
- 5 novembre 2019
- 4 décembre 2019

Conseil en direct

Les citoyens qui ne peuvent pas se rendre aux séances ordinaires du conseil d'arrondissement ont la possibilité d'en suivre le déroulement dans le confort de leur foyer.

Le lien est disponible sur le site Internet de l'arrondissement : **ville.montreal.qc.ca/saint-laurent**

Bureau du citoyen

Première porte d'entrée de l'arrondissement, le Bureau du citoyen permet de trouver rapidement et à un seul endroit toutes les réponses aux questions sur les sujets suivants :

- Collectes
- Information municipale
- Stationnements (réglementation et vignettes)
- Taxes d'eau
- Taxes foncières
- Zonage

Pour joindre le bureau du citoyen, composer le 311, écrire à **saint-laurent@ville.montreal.qc.ca** ou se rendre au 777, boulevard Marcel-Laurin.

Foire aux questions

Disponible à l'adresse **faq.saint-laurent.ca**, la foire aux questions (FAQ) de Saint-Laurent offre des réponses claires aux questions les plus fréquentes des citoyens.

Patrouille de sécurité urbaine

La patrouille est en service 24 heures par jour, 7 jours par semaine afin d'exercer une surveillance accrue du territoire et de veiller au respect de la réglementation dans plusieurs sphères d'activité.

Les Laurentiens et les Laurentiennes peuvent rapporter en tout temps à la patrouille toute situation problématique dans un lieu public, un parc ou sur la rue ou toute autre constatation d'un méfait, d'une incivilité, d'un attroupement ou autres : **514 855-5700**.

Comment puis-je communiquer avec mon arrondissement?

Trouvez la réponse : faq.saint-laurent.ca/ FAQ

Services to citizens

Residents are invited to participate in Saint-Laurent's democratic life by attending the monthly public meetings of Saint-Laurent Council.

Saint-Laurent council meetings

These meetings begin at 7:30 p.m. and are held in the council room at Saint-Laurent Borough Hall. During these meetings, two question periods are held: one half-hour period at the beginning of the meeting and an unlimited period at the end. The following is the calendar for the upcoming year:

- August 6, 2019
- September 3, 2019
- October 1st, 2019
- November 5, 2019
- December 4, 2019

Borough Council live online

Residents who are unable to go to Borough Council's regular meetings may follow the proceedings from the comfort of their home.

The link is available on the Borough's website: ***ville.montreal.qc.ca/saint-laurent***

Citizens' Office

The gateway to the Borough, the purpose of the Citizens' Office is to help you find all the answers to your questions on the following topics quickly and at a single location:

- *Collections*
- *Municipal information*
- *Parking lots (bylaw and stickers)*
- *Property taxes*
- *Water taxes*
- *Zoning*

To contact the Citizens' office: call 311, write to ***saint-laurent@ville.montreal.qc.ca*** *or go to 777, boulevard Marcel-Laurin.*

Frequently Asked Questions

Available online at ***faq.saint-laurent.ca****, the Borough's Frequently Asked Questions (FAQ) provides clear answers to the questions most often asked by residents.*

Urban security patrol

The patrol is on duty 24 hours a day, seven days a week in order to closely monitor the territory and to ensure that bylaws covering various areas of activity are respected.

At any time, residents of Saint-Laurent can report problem situations arising in public areas, parks or streets, as well as incidents of wrong-doing, uncivil behaviour, problem gatherings or other acts : ***514 855-5700.***

How can I be informed of my Borough's activities and services?

Find the answer: faq.saint-laurent.ca/ FAQ

Collectes de matières résiduelles

L'arrondissement de Saint-Laurent offre à ses résidents diverses collectes de matières résiduelles, leur permettant de disposer de celles-ci dans le respect de l'environnement.

Selon le type de bâtiment et le secteur de collecte, différentes modalités s'appliquent. Pour obtenir tous les détails :

ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/collectes

Collecte des matières recyclables (bacs verts)

Les matières recyclables sont ramassées une fois par semaine, selon l'horaire établi pour chaque secteur.

Les matières doivent être déposées dans les bacs roulants verts prévus à cette fin.

Matières acceptées: papier, carton, contenants de verre, de plastique et de métal vidés et rincés, sacs de plastique. Il n'est pas nécessaire de séparer les matières, elles peuvent être jetées dans le bac vert, le tout sans tri.

Collecte des matières organiques (bacs bruns)

Les résidents peuvent déposer dans leurs bacs bruns leurs résidus verts, leurs résidus alimentaires ainsi que leurs papier et carton souillés. Les matières refusées incluent, entre autres, les sacs en plastique (compostable ou non), les couches et les produits sanitaires, ainsi que la litière pour animaux.

Pour les immeubles résidentiels de 8 logements et moins où des bacs de matières organiques ont été distribués (bacs bruns), la collecte des matières organiques est effectuée à toutes les semaines, selon l'horaire établi pour chaque secteur.

Les résidus verts excédentaires peuvent être déposés à côté du bac brun dans des sacs de papier ou des contenants rigides réutilisables.

Pour les immeubles résidentiels n'ayant pas de bacs de matières organiques, une collecte de résidus verts est offerte toutes les semaines jusqu'au 30 novembre 2019. Les matières suivantes sont acceptées: feuilles mortes, branches d'arbres et d'arbustes, résidus végétaux issus des activités de jardinage et d'entretien paysager. Les matières doivent être déposées dans des sacs de papier ou des contenants rigides réutilisables. Les sacs de plastique sont refusés.

Branches d'arbres

Les branches d'arbres et d'arbustes (conifères et feuillus) sont ramassées à même la collecte des matières organiques. Seules les branches d'une longueur maximum de 1 mètre, d'un diamètre maximum de 5 cm, et attachées en paquets sont acceptées. Les troncs et les branches d'un diamètre supérieur à 5 cm de même que les mottes de racines doivent être déposées à l'écocentre.

Collecte des ordures ménagères (bacs noirs)

La collecte des ordures ménagères permet aux citoyens de disposer des matières qui ne peuvent faire l'objet d'aucune autre collecte.

Pour les immeuble résidentiels disposant de bacs bruns pour la collecte des matières organiques, la collecte des ordures ménagères est effectuée une fois toutes les deux semaines, selon l'horaire établi pour chaque secteur.

En vue de la collecte, seuls les bacs roulants (noirs) distribués par l'arrondissement peuvent être utilisés.

En vertu de la réglementation municipale, les matières suivantes sont refusées dans la collecte des ordures ménagères: matières recyclables, résidus alimentaires (immeubles ayant des bacs bruns), résidus verts, produits électroniques, peinture et résidus domestiques dangereux, ampoules et tubes fluorescents, résidus encombrants et matériaux de construction.

Collecte des résidus encombrants

Pour les immeubles où les ordures ménagères sont collectées au moyen de bacs roulants, les résidus encombrants sont collectés une fois par mois selon l'horaire établi pour chaque secteur.

Lors de la collecte, deux camions différents collectent les résidus encombrants non rembourrés et ceux qui sont rembourrés ou couverts de tissus. Pour cette raison, un tri doit être effectué en bordure de rue.

Dépôt des matières en vue de la collecte :

- Les matières doivent êtres placées à l'extérieur après 19 h la veille du jour de collecte ou avant 7 h le jour de la collecte. Les bacs doivent être remisés avant 22 h le jour de la collecte.
- Les bacs doivent être déposés dans l'entrée charretière le plus près possible du trottoir. Les roues doivent être orientées du côté de la maison. Il ne faut rien placer au-dessus ou autour des bacs.
- Les matières doivent être contenues dans le bac de façon à ce que le couvercle ferme complètement.
- Il est interdit de déposer un bac ou des matières sur la voie publique.
- Lorsque plus d'un bac est déposé, il faut prévoir un espacement minimum de 30 cm entre eux.
- Les bacs doivent être déposés à au moins un mètre de tout obstacle (clôture, haie, voiture, etc.).
- Le bac ne doit pas être placé devant un endroit où une voiture pourrait se stationner.

Collecte des petits appareils électroniques, des supports multimédias et des piles

Il est possible de disposer de façon écologique des petits appareils électroniques (cellulaires, souris, chargeurs, câbles, périphériques), des supports multimédias (CD, DVD et leur boîtier) et des piles rechargeables ou non rechargeables aux endroits suivants: Ateliers municipaux, Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, Centre des loisirs, Éco-quartier Saint-Laurent et mairie. Voir la liste d'adresses en page 12.

Écocentre Saint-Laurent

Situé au 3535, rue Sartelon, l'écocentre Saint-Laurent permet aux résidents de se départir des articles suivants : produits nocifs pour la santé ou l'environnement, débris de travaux de construction, métal, vieux appareils électroniques, vieux vêtements, plastique de type 6 et différents articles pouvant avoir une seconde vie.

>4002093.1

Collection of residual materials

The borough of Saint-Laurent offers its residents various collections of residual materials, allowing their disposal in respect of the environment.

Depending on the type of building and the collection area, different conditions apply. For all the details:

ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/collections

Recycling collection (green bins)

Recyclable materials are collected once a week, according to the schedule for each sector. Materials should be in the green bins provided for this purpose.

It is not necessary to separate the waste materials: paper, plastic, cardboard, glass and metal may be disposed of in the wheeled bin, all unsorted.

Organic waste collection (brown bins)

Residents may dispose of their green waste and food scraps as well as soiled paper and cardboard in their brown bins. Compostable and non-compostable plastic bags, pet litter, diapers and sanitary products are among the waste materials that must not be disposed of in this collection.

For residential buildings with 8 units or less where bins of organic materials have been distributed (brown bins), the collection of organic materials is done every week, according to the schedule established for each sector.

Excess green waste can be deposited next to the brown bin in reusable paper bags or rigid containers.

For residential buildings with no bins of organic materials, a green waste collection is offered every week until November 30, 2019. The following materials are accepted: dead leaves, tree and shrub branches, plant residues from gardening and landscaping activities. Materials must be placed in reusable paper bags or rigid containers. Plastic bags are refused.

Household waste collection (black bins)

The collection of household waste allows citizens to dispose of materials that can not be the subject of any other collection.

For residential buildings with brown bins for the collection of organic waste, garbage collection is carried out once every two weeks, according to the schedule established for each sector.

For collection, onl the black rolling bins distributed by the borough can be used.

Tree branches

The branches of trees and shrubs (coniferous and deciduous trees) are picked up during organic waste collection.

Only branches with a maximum length of 1 meter, with a maximum diameter of 5 cm, and attached in bundles are accepted. Trunks and branches with a diameter greater than 5 cm as well as root clumps can be deposited at the ecocentre.

According to municipal regulations, the following materials are refused in the collection of household waste: recyclables, food residues (residential buildings with brown bins), green waste, electronic products, paint and household hazardous waste, bulbs and fluorescent tubes, large trash items and building material.

Collection of large trash items

For buildings where garbage is collected by means of wheeled bins, large trash items are collected once a month according to the schedule established for each sector.

During collection, two different trucks collect bulky, non-upholstered residues and those that are stuffed or covered with fabric. For this reason, a sort must be done at the curb.

Deposit of materials for collection

- *Household waste must be placed outside after 7 p.m. on the day before the collection or before 7 a.m. on collection day. It must then be taken away from the curb and stored before 10 p.m. that day.*
- *The bin must be placed on your property (in the driveway), as close to the sidewalk as possible. The wheels must be turned toward the house. Do not place anything around the bin or on top of it.*
- *Household waste must be placed in the bin in such a way that the lid closes completely.*
- *It is prohibited to place the bin on a public road, bicycle path or sidewalk.*
- *When there is more than one bin, there must be at least 30 cm between each one.*
- *Bins must be within one meter of any obstacle (fence, hedge, car, etc.).*
- *The bin must not be placed in front of a space where a car could park.*

Écocentre Saint-Laurent

Located at 3535 rue Sartelon, the Écocentre Saint-Laurent enables residents to dispose of the following items: products harmful to health or the environment, construction and demolition debris, metal, old electronic appliances, old clothing, No. 6 plastic materials and various items that may be reused.

Collection of small electronic devices, multimedia and batteries

Small electronic devices (cellphones, mouse devices, chargers, cables, peripherals), multimedia media (CDs, DVDs and their cases) and rechargeable or non-rechargeable batteries may be disposed of in an environmentally-friendly way at the following locations: Ateliers municipaux, Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, Centre des loisirs, Éco-quartier Saint-Laurent and Borough Hall. *See the address list on page 12.*

Appli de Saint-Laurent

Saint-Laurent App

Célébrez l'été
à Saint-Laurent
avec le calendrier des Fêtes
estivales et la carte
des parcs, des piscines
et des jeux d'eau.

Celebrate summer in Saint-Laurent with the calendar of Summer Celebrations and the map of the parks, pools and water games facilities.

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google play

Saint-Laurent Montréal

PARCS ET INSTALLATIONS *Parks and facilities*

Printemps-été 2019
Spring-Summer

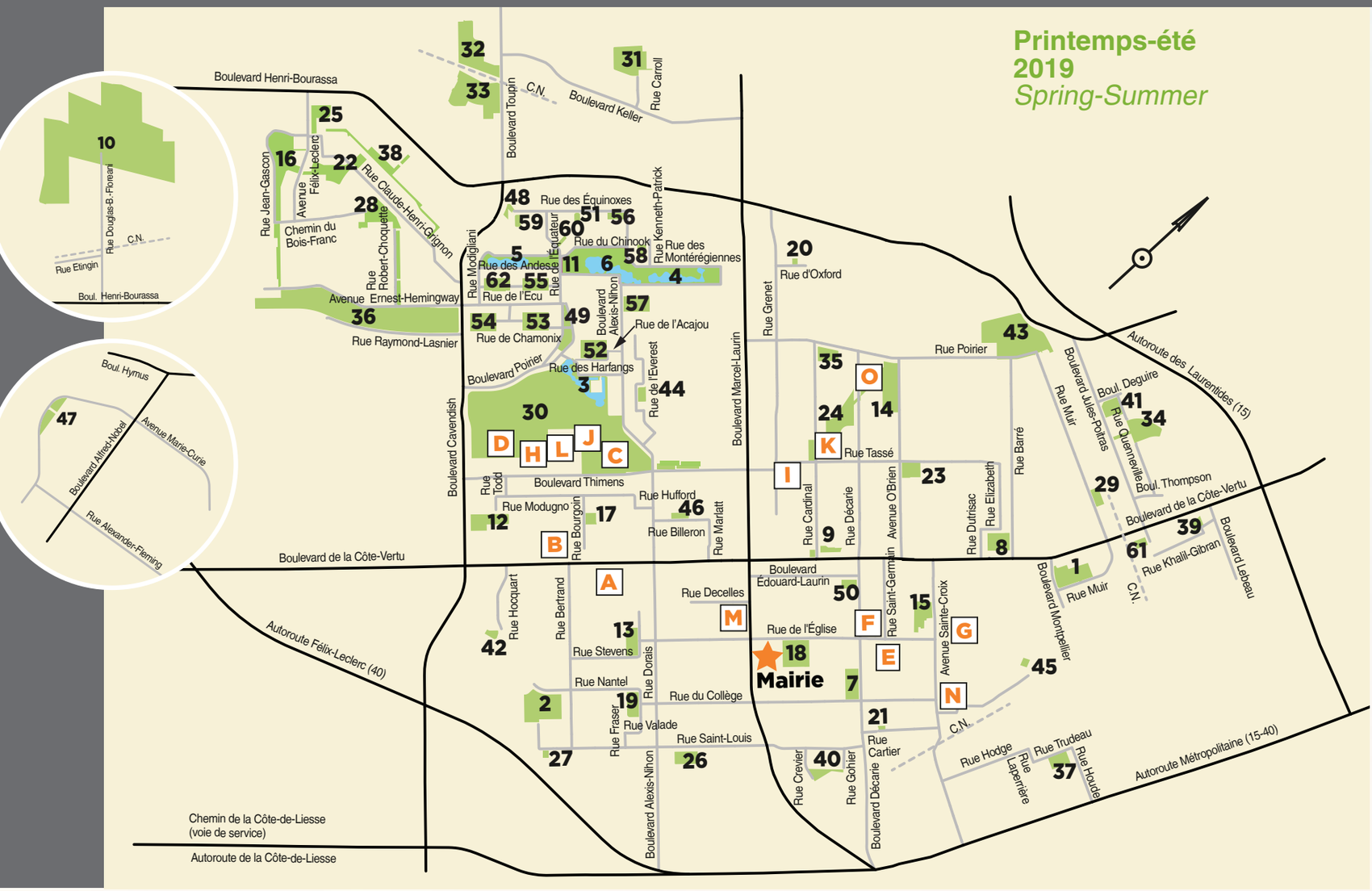

PARCS / *PARKS*

1. Aimé-Caron
2. Alexis-Nihon
3. Bassin de la Brunante
4. Bassin du Noroît
5. Bassin du Suet
6. Bassin du Suroît
7. Beaudet
8. Beaulac
9. Bélanger
10. Bois-de-Liesse (du)
11. Bois-Franc (du)
12. Bourbonnière
13. Chamberland
14. Cousineau
15. Decelles
16. Docteur-Bernard-Paquet
17. Gariépy
18. Gohier
19. Gold
20. Goulet
21. Grou
22. Guillaume-Bruneau
23. Harris
24. Hartenstein
25. Henri-Thomas-Scott
26. Houde
27. Isaac-Abrabanel
28. Jerry-Shears
29. L'Archevêque
30. Marcel-Laurin
31. Marlborough
32. Noël-Nord
33. Noël-Sud
34. Painter
35. Petit
36. Philippe-Laheurte
37. Poirier
38. Raymond-Lagacé
39. Raymond-Vidal
40. Robert-Mitchell
41. Roman-Zytynsky
42. Ronald-Moreau
43. Saint-Laurent
44. Sir-Edmund-Hillary
45. Super jardin communautaire
46. Tassé
47. Urgel-Eugène-Archambault
48. Zéphir (du)

INSTALLATIONS
FACILITIES

- A Académie LaurenHill Junior Campus
- B Académie LaurenHill Senior Campus
- C Aréna Raymond-Bourque
- D Bibliothèque du Boisé
- E Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent
- F Boulodrome
- G Cégep Vanier College
- H Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci
- I Centre des loisirs
- J Complexe sportif
- K École Enfant-Soleil
- L École secondaire Saint-Laurent Édifice Émile-Legault
- M École secondaire Saint-Laurent Édifice Saint-Germain
- ★ **Mairie d'arrondissement** Borough Hall
- N Musée des maîtres et artisans du Québec Salle Émile-Legault – Cégep de Saint-Laurent
- O YMCA Saint-Laurent

>4002095.1

- Site d'animation / Activities
- Baseball / Baseball
- Basketball / Basketball
- Bocce / Bocce
- Exerciseur pour adultes / Adult exerciser
- Football / Football
- Glissade hivernale / Winter slide
- Jardin communautaire / Community garden
- Jeux d'eau / Water game
- Jeux pour enfants / Children's playground
- Parc canin / Dog run
- Pataugeoire / Wadding pool
- Patin à roues alignées / In-line skating
- Patinoire / Hockey rink
- Pétanque / Petanque
- Piscine / Swimming pool
- Piste d'athlétisme / Track and field facilities
- Planche à roulettes / Skateboarding
- Rond de glace / Skating rink
- Sentier pédestre / Hiking trail
- Ski de randonnée / Cross-country skiing
- Soccer / Soccer
- Tennis / Tennis
- Volleyball de plage / Beach volleyball

Parc Aimé-Caron

PLACES PUBLIQUES

49. Canadair (de)
50. Rodolphe-Rousseau

SQUARES

51. Boréal
52. Gauguin
53. Jean-Rostand
54. Lamartine
55. Magellan
56. Nordet (du)
57. Petit-Prince (du)
58. Rambler (du)
59. Solstice (du)
60. Sterne-Arctique (de la)
61. Thérèse-Cadorette
62. Vivaldi

Parc du Bois-Franc

Chalets de parc

PARK CHALETS

Alexis-Nihon	514 855-6124
Beaulac	514 855-6114
Bois-de-Liesse	514 280-6678
Bourbonnière	514 956-2597
Caron	514 855-6123
Chamberland	514 825-4571
Cousineau	514 855-6118
Decelles	514 855-6107
Gohier	514 855-6119
Hartenstein	514 855-6117
Houde	514 855-6106
Marcel-Laurin	514 956-2596
Marlborough	514 956-2595
Noël-Nord	514 956-2593
Noël-Sud	514 956-2594
Painter	514 887-6042
Petit	514 855-6113
Poirier	514 855-6115
Saint-Laurent	514 855-6127

Boisé du parc Marcel-Laurin

>4002100.1

Loisirs

L'aréna ferme ses portes pour rénovation

Veuillez noter que l'aréna est présentement en réfection majeure et qu'elle devrait réouvrir au début de 2021. Nous espérons vous retrouver nombreux pour la grande réouverture qui sera annoncée à la fin de 2020.

Activités pour toute la famille

L'arrondissement propose une importante sélection d'activités sportives, récréatives, de loisirs ou culturelles, dont plusieurs sont gratuites ou à faible coût. Très diversifiées, celles-ci visent à favoriser l'épanouissement de chaque membre de la famille. Pour connaître la programmation, consultez **ville.montreal.qc.ca/saint-laurent.**

Bibliothèques

Les résidents ont accès à deux bibliothèques, soit la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, située au 1380, rue de l'Église, et la Bibliothèque du Boisé, située au 2727, boulevard Thimens. D'une durée de deux ans, l'abonnement est gratuit pour tous les résidents et les propriétaires d'immeubles de Montréal.

Veuillez noter que la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent est présentement fermée. Son point de service est situé au 775, avenue Sainte-Croix.

Outre les importantes collections de documents disponibles, voici les principaux services gratuits offerts :

- Internet sans fil;
- Une naissance, un livre : abonnez votre enfant d'un an ou moins à la bibliothèque et recevez gratuitement une trousse bébé-lecteur;
- Postes informatiques avec Internet et suite Office (Word, Excel, PowerPoint);
- Prêt d'instruments de musique (à la Bibliothèque du Boisé);
- Prêt de tablettes numériques (à l'intérieur de la bibliothèque seulement);
- Prêt de CD, DVD, Blu-Ray et jeux vidéo pour Xbox One, Xbox 360, PS4, PS3, Wii et WiiU;
- Prêt entre bibliothèques pour l'ensemble du Réseau des bibliothèques publiques de Montréal;
- Salles de travail (cinq à la Bibliothèque du Boisé, une à la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent). Pour la Bibliothèque du Boisé, réservation en ligne possible : **arr.saint-laurent.ca/reservationbdb** ;
- Prêt de documents à domicile aux personnes à mobilité réduite : 514 855-6130, poste 4753.

Quel est l'horaire des bibliothèques?

Trouvez la réponse : faq.saint-laurent.ca/ FAQ

Recreation

The arena closes its doors for renovation

Please note that the arena is currently undergoing major refurbishment and is expected to reopen in early 2021. We hope to see you again for the grand reopening that will be announced at the end of 2020.

Activities for the whole family

The Borough offers Saint-Laurent residents an extensive selection of sports, recreational, entertainment and cultural activities, several of which are free or low-priced. Highly diversified, they aim to foster the development of every member of the family. For program information, consult ***ville.montreal.qc.ca/saint-laurent****.*

Libraries

Residents have access to two libraries, namely the Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, located at 1380, rue de l'Église, and the Bibliothèque du Boisé, located at 2727, boulevard Thimens. The two-year membership is free for all Montréal residents and property owners.

Please note that the Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent is currently closed. Its point of service is located at 775 , avenue Sainte-Croix.

In addition to the impressive document collections that are available, the following main services are also offered free of charge:

- *Wi-Fi Internet access.*
- *Une naissance, un livre: register your infant (under age 1) at the library and get a free baby reading kit.*
- *Computer workstations with Internet access and Microsoft Office suite (Word, Excel, PowerPoint).*
- *Loan of musical instruments (at the Bibliothèque du Boisé).*
- *Loan of tablet computers (for use inside the library only).*
- *Loan of CDs, DVDs, Blu-Rays and video games for Xbox One, Xbox 360, PS4, PS3, Wii and WiiU games.*
- *Interlibrary loans within Réseau des bibliothèques publiques de Montréal.*
- *Work spaces (five rooms at the Bibliothèque du Boisé, one room at the Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent). It is possible to make reservations at the Bibliothèque du Boisé:* ***arr.saint-laurent.ca/reservationbdb***
- *Document loan available at home for people with reduced mobility: 514 855-6130, ext. 4753.*

Bon à savoir!

Parcs à chiens

Les chiens et leurs propriétaires disposent de six parcs à chiens bien à eux à Saint-Laurent. Ils sont situés aux endroits suivants :

- Parc Marcel-Laurin
- Parc Cousineau
- Parc Guillaume-Bruneau
- Parc Gohier
- Parc du Bois-Franc
- Parc Philippe-Laheurte

L'arrondissement ne peut être tenu responsable de morsures, d'accidents ou de tout autre incident résultant de l'utilisation de ces parcs à chiens.

Ventes-débarras

Les ventes-débarras sont permises trois fois par année à dates fixes déterminées à l'avance pour l'ensemble de la communauté. Aucune inscription n'est nécessaire pour tenir une vente-débarras.

L'affichage concernant les ventes-débarras est interdit autant sur le domaine public que privé.

Les résidents peuvent profiter d'une campagne de promotion déployée par Saint-Laurent en s'inscrivant sur **ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/ventedebarras** afin de diffuser à l'ensemble de la collectivité l'adresse de la vente-débarras ainsi que la nature des articles offerts dans le journal local et dans l'application mobile de l'arrondissement.

Les prochaines ventes-débarras auront lieu le samedi 31 août, le dimanche 1er septembre et lundi le 2 septembre 2019.

Pouvez-vous couper un arbre sur votre terrain?

Trouvez la réponse : faq.saint-laurent.ca/ FAQ

Good to know!

Dog parks

Dogs and their owners have access to six dog parks in Saint-Laurent. They are located in the following parks:

- *Parc Marcel-Laurin*
- *Parc Cousineau*
- *Parc Guillaume-Bruneau*
- *Parc Gohier*
- *Parc du Bois-Franc*
- *Parc Philippe-Laheurte*

The Borough cannot be held responsible for dog bites, accidents or other incidents resulting from the use of the dog parks.

Garage sales

Residents may hold three garage sales per year on set dates. Registration is not required for garage sales. Garage sale signs are prohibited on public and private property.

*Residents who wish to do so may benefit from a promotional campaign organized by Saint-Laurent by registering on **ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/garagesales** to inform the community about a garage sale and promote the types of items that will be available in the local newspaper and in the app of Saint-Laurent.*

The next garage sales in 2019 will take place on Saturday August 31, Sunday, September 1, and Monday, September 2.

How can I dispose of my hazardous household waste?

Find the answer: faq.saint-laurent.ca/ FAQ

>40021021

Informations additionnelles

Bruit

Afin d'assurer la tranquillité du voisinage, il est interdit d'exécuter des travaux bruyants, d'exploiter une industrie, un commerce ou de s'adonner à un métier ou à toute autre occupation dont le bruit pourrait incommoder les voisins.

Dans un secteur résidentiel ou à proximité, les travaux de construction sont autorisés entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, et entre 9 h et 16 h le samedi.

Déneigement

Il est interdit à Saint-Laurent de déposer la neige sur le domaine public pour les propriétés qui disposent de suffisamment d'espace pour entreposer la neige.

Dans les seuls cas où l'espace sur le terrain privé est insuffisant, la neige provenant d'un terrain privé (et non d'un terrain public) peut être déposée dans la rue.

Permis et certificats

Toute personne qui désire entreprendre des travaux régis par les règlements de zonage, de lotissement, de construction, d'usages conditionnels ou de projets particuliers ou de démolition doit d'abord obtenir une des autorisations écrites suivantes : un permis de construction ou de lotissement ou bien un certificat d'autorisation.

Il est primordial de consulter l'outil de recherche et d'information Assistant-permis, disponible sur le site internet de l'arrondissement de Saint-Laurent. Cet outil permet d'obtenir des informations personnalisées pour une adresse spécifique. L'Assistant-permis fournit les fiches d'information sur divers sujets et les formulaires de demande de permis s'y rattachant.

Si les projets se résument à de petits travaux (corde à linge, clôture, haie, remise de jardin, etc.), il n'est pas nécessaire d'obtenir de permis, mais il faut tout de même se renseigner sur la réglementation municipale avant de commencer.

Néanmoins, l'Assistant-permis vous guidera sur les normes à respecter avant de débuter le projet.

Ramonage préventif des cheminées

La réglementation sur la prévention des incendies prévoit que toute cheminée, à l'exception de celles reliées à un système de chauffage au gaz, doit être ramonée au moins une fois par année.

L'arrondissement de Saint-Laurent a mandaté en 2019 la firme Le meilleur ramoneur pour offrir le service de ramonage préventif des cheminées sur son territoire. Au coût de 23,50 $ plus taxes, ce ramonage préventif constitue un service de base seulement. Il ne comprend pas l'entretien des fournaises et le nettoyage des conduits horizontaux que le propriétaire, le cas échéant, est tenu d'assurer.

Le tarif pourra varier selon la hauteur et le type de cheminée. Soulignons que les citoyens pourront refuser ce service lors de la visite du ramoneur s'ils souhaitent faire appel aux services d'une autre firme. Les travaux de ramonage commenceront dans les semaines à venir et le tarif de base de 23,50 $ plus taxes sera garanti jusqu'à la mi-octobre 2019. Après cette date, le ramonage se fera sur rendez-vous seulement en composant le 450 962-8186. D'autres tarifs pourront alors s'appliquer.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT
URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

Pour toute question quant à la réglementation, les citoyens et les entrepreneurs peuvent consulter nos deux outils d'information sur notre site internet, Info-zonage et Assistant-permis, ou se rendre à ce comptoir au 777, boulevard Marcel-Laurin, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Des fiches d'information sont disponibles : **ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/infofiches**

>4002103.1

Additional information

Noise

To ensure the tranquillity of the neighbourhood, it is forbidden to perform noisy work or to operate a factory, business or workshop, or to engage in any other occupation whose noise might disturb neighbours.

In or near a residential area, construction work are permitted only between 7 a.m. and 5 p.m., Monday to Friday, and on Saturdays between 9 a.m. and 4 p.m.

Permits and certificates

Anyone who is interested in starting work governed by zoning, land severance, construction, conditional use, specific or demolition bylaws must first obtain one of the following written authorizations: construction or land severance permits or authorization certificate.

It is essential to consult the Assistant-permis research and information tool available on the borough of Saint-Laurent website. This tool provides personalized information for a specific address. The Assistant-permis provides fact sheets on various topics and provides related license application forms.

For minor projects (clothesline, fence, hedge, tool shed, etc.), no permit is necessary but you should nonetheless find out about the regulations involved before starting.

Nevertheless, the Assistant-license will guide you on the standards to be respected before starting your project.

Preventive chimney sweeping

The municipal bylaw on fire prevention stipulates that all chimneys, with the exception of those connected to gas heating systems, must be swept at least once a year.

To this effect, Saint-Laurent has mandated Le meilleur ramoneur to carry out preventive chimney sweeping services on its territory in 2019. At a cost of $23.50 plus taxes, this chimney sweeping operation is a basic service and does not include furnace maintenance and horizontal duct cleaning, which, if applicable, must be arranged by the owner. This rate may vary depending on the type and size of the chimney.

Residents are entitled to refuse this service if they prefer to do business with another chimney sweeper. Chimney sweeping will begin in the next few weeks, and the rate of $23.50 plus taxes will be guaranteed until mid-October 2019. After this date, chimney sweeping will be done by appointment only (450 962-8186) and rates may change.

Snow removal

It is against the law in Saint-Laurent for properties that have sufficient space to accommodate their snow to dispose of it on public property.

Only in cases where the space on private properties (and not on public property) is insufficient, snow from private properties can be dumped in the street.

What is the water tax?

Find the answer: faq.saint-laurent.ca/ FAQ

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

For any questions regarding bylaws, residents and contractors may consult our two information tools on our website, Info-zonage and Assistant-permis, or go to this office's reception desk at 777, boulevard Marcel-Laurin, 8:30 a.m. -noon and 1 p.m. - 4:30 p.m., Monday to Friday.

Factsheets are available **ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/infosheets**

Répertoire téléphonique

Bibliothèque du Boisé 514 855-6130
2727, boulevard Thimens H4R 1T4

Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent 514 855-6130
(temporairement fermée)

Point de service temporaire : salle Saint-Joseph de la paroisse de Saint-Laurent, au 775, avenue Sainte-Croix, Montréal, QC H4L 3X6.

Centre des loisirs 514 855-6110
1375, rue Grenet H4L 5K3 poste 3

Complexe sportif de Saint-Laurent 514 855-6110
2385, boulevard Thimens H4R 1T4 poste 5

Cour municipale 514 872-2964
Point de service de Saint-Laurent
1405, rue de l'Église H4L 2H4

Développement économique Saint-Laurent
710, rue Saint-Germain H4L 3R5 514 855-5757

Bureau du citoyen
Renseignements généraux **311**
saint-laurent@ville.montreal.qc.ca

Mairie de Saint-Laurent
777, boulevard Marcel-Laurin H4M 2M7 **514 855-6000**
ville.montreal.qc.ca/saint-laurent

Patrouille de sécurité urbaine **514 855-5700**

Éco-quartier de Saint-Laurent 514 744-8333
685, boulevard Décarie H4L 5G4
info@eqsl.ca
www.eqsl.ca

Service de police de la Ville de Montréal
Poste de quartier no 7 514 280-0107
1761, rue Grenet H4L 2R6

Police
(appels non urgents et agents de stationnement) 514 280-2222

Bureau de la prévention incendie 514 280-8873

Travaux publics 311
13001, boulevard Cavendish H4R 2G5

URGENCE 911

ABONNEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI
ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/cyberbulletin

INFOLETTRE Saint-Laurent

Suivez Saint-Laurent / *Follow Saint-Laurent*

ArrSaintLaurent ArrSaintLaurent MTLsaintlaurent ArrSaintLaurent

Ce document a été élaboré par l'arrondissement de Saint-Laurent en collaboration avec Les Nouvelles Saint-Laurent News.

>4002106.1